



### COMPTE RENDU

Le 23 Avril 2020, le conseil municipal de Cérilly, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier FILLIAT.

**Présents:** Madame Josette BEAUBIER, Monsieur Georges CHALMET, Madame Amandine CHESSERON, Monsieur Christian COQUELIN, Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur Thierry LASSAUZE, Madame Véronique PAULMIER, Madame Jacqueline PRENCHERE, Madame Christine RASTOILE, Monsieur Fabien THEVENOUX

Procuration : Madame Nicole LEVISTRE à Monsieur Georges CHALMET

Absents excusés : Monsieur Jean-Christian DESRICHARD, Madame Marie-Laure NADOT, Monsieur Olivier RENAUD, Monsieur Sébastien RENIER,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL :

A titre exceptionnel, en raison de l'état d'urgence sanitaire lié au COVID-19, **DECIDE** de siéger à huit clos, de fixer les modalités d'identification des participants en procédant à l'appel de manière nominative de chacun des membres présents, d'enregistrer et de conserver les débats en les consignant dans un procès-verbal, et de voter au scrutin public.

**PREND ACTE** des décisions suivantes prises par le Maire dans le cadre de ses délégations depuis le 15 mars 2020 :

- Fermeture de la Mairie au public avec maintien d'une permanence téléphonique et avec possible d'accès physique sur rendez-vous.
- Maintien du service public de la voirie
- Prise de contact téléphonique auprès des personnes les plus vulnérables
- Diffusion d'une note d'informations à l'ensemble des administrés afin de rappeler les règles de confinement et de distanciation
- Mise à disposition des autorisations de sortie auprès des commerçants et en Mairie 1 rue Marx Dormoy
- Distribution de gel hydroalcoolique et de masques aux professionnels de santé et services publics
- Maintien du marché hebdomadaire le jeudi matin par dérogation préfectorale dans le respect des règles sanitaires
- Commande de masques à l'ensemble de la population
- Alimentation application mobile INTRAMUROS
- Renouvellement du bail de la Trésorerie Municipale au 1<sup>er</sup> avril 2020 pour 3 ans moyennant un loyer annuel de 9 690 €.
- Achat de matériel destiné à l'entretien des espaces verts (débroussailleuse, sécateurs électriques).

**DECIDE** d'approuver l'avant-projet définitif portant sur l'extension de la Maison Médicale et la création d'une Maison France Services et d'autoriser la préparation et la publication des marchés relatif à ces travaux s'élevant à 568 500,00 € HT.

**DECIDE** de reporter l'ouverture d'une enquête publique relative à la vente d'un chemin rural desservant des parcelles des Pelles à Villair et **DONNE** cependant un avis favorable.

**DECIDE** de reporter l'examen d'une demande d'aide de l'Association Aide à Domicile Nord Allier à une date ultérieure de conseil municipal.

Cérilly, le 13 Mai 2020

Le Maire,

**Olivier FILLIAT**